



Master Professionnel Management des Projets Qualité dans les Organisations

PROFESSIONNALISATION

RESPONSABLE DE LA FORMATION :
Benoit BONAFE
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :
Sylvie QUEYREIX
03 86 83 76 76
sens.ies@lamaisondelentreprise.com

UN MÉTIER

➔ Descriptif

Cette formation a pour but de former des managers de la qualité et des projets, intégrés au management global de l'entreprise et/ou de l'organisation productrice de biens ou de services. Celle-ci constitue pour les cadres futurs une acquisition de compétences dans les domaines stratégiques.

Ces métiers supposent une première compétence technique dans l'industrie et/ou le tertiaire.

Les fonctions visées sont notamment, responsable qualité produit/ process ou système, chef de projet...

Vous êtes le représentant de la Direction sur les problématiques Qualité.

➔ Vos activités en entreprise

- Orienter la direction pour la prise de décision.
- Piloter les démarches de management intégré dans le cadre de qualité totale.
- Animer les équipes de travail autour de l'amélioration des processus.
- Développer un système de mesure de la performance.
- Rendre compte des résultats du système de management à la Direction.
- Représenter la direction pour intégrer la culture client auprès de tout le personnel.

UNE FORMATION

➔ Public concerné

- Niveau bac + 4 quelque soit le domaine.

➔ Connaissances à acquérir

- Système de management de la qualité.
- Outils et méthodes.
- Référentiels.
- Anglais.
- Management de projets.
- Analyse et management des risques.
- Audit.
- Management par les processus/re-engineering.
- Conférences.
- Gestion des compétences/Knowledge management.
- Orientation clients.
- Modèles d'excellence.
- Auto-évaluation.
- Benchmarking.
- BSC et mesure de la performance.
- AMDEC SPC.
- Approche économique de la qualité.
- Plans d'expérience.

Master Professionnel Management des Projets Qualité dans les Organisations

➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil. Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature. Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette formation peut être préparée en Formation Continue (FC), Congé Individuel de Formation (CIF) ou Droit Individuel à la Formation (DIF). Nous consulter.

➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site de Sens.
- L'alternance (1 à 2 semaines en formation, 3 semaines en entreprise)

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

- Le jeune est salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée. (contrat de professionnalisation)

➔ Validation des études

• Validation Universitaire :

La validation du **Master Professionnel** est soumise à deux conditions :

- La moyenne des Unités d'Enseignement doit être égale ou supérieure à 10/20
- La moyenne de l'ensemble constitué du projet doit être égale ou supérieure à 10/20.

Le projet est évalué par l'ensemble de l'équipe pédagogique et le tuteur en entreprise de chaque étudiant.

➔ Partenariat

Cette formation par alternance est organisée en partenariat avec la branche professionnelle UIMM (Union des Industries et Métiers de la Métallurgie) et l'Université de Marne La Vallée.

UN EMPLOI

Le contrat de professionnalisation

C'est un contrat de travail commun aux **jeunes de 16 à 25 ans** sortis du système scolaire et aux **demandeurs d'emploi de plus de 26 ans** permettant d'accéder à une qualification reconnue en alliant des périodes d'enseignement général, l'exercice en entreprise d'activités en rapport avec la qualification visée.

La durée des contrats est comprise **entre 6 et 12 mois**. Un accord de branche peut dans certains cas porter cette durée à 24 mois. (nous consulter).

La rémunération varie de 55 % du SMIC au SMIC ou 85 % du minimum conventionnel, en fonction de l'âge et du niveau d'études.

Financement :

L'entreprise d'accueil bénéficie d'exonérations de charges sociales pour les jeunes de moins de 26 ans et les salariés de plus de 45 ans ainsi que de financements spécifiques. (Nous consulter).